

Reconnaissance

**Solidarité** 

**Soutien** 

Respect

# GASPER

(GUIDE DES ASSOCIATIONS DE SAPEURS-POMPIERS EN RÉSEAU)

LES SAPEURS-POMPIERS DE CÔTE-D'OR.

DES JSP AUX ANCIENS

Partage

**Bienveillance** 

**Entraide** 

Esprit d'équipe



**Droit d'expression** 

### QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU ASSOCIATIF ?

Notre réseau associatif représente :

- l'ensemble des niveaux de la pyramide qui va du sapeur-pompier à la FNSPF
- le maillage territorial sur le pays.

### quel est le rôle du réseau associatif?

Le réseau associatif est là pour défendre et promouvoir les valeurs et les intérêts de notre corporation. Dès le début, le réseau associatif a une vocation sociale.



### à qui s'adresse le réseau associatif?

A tous les acteurs de notre corporation.

Que je sois sapeur-pompier actif, ancien sapeur-pompier, jeune sapeur-pompier (JSP) ou membre du personnel administratif, technique et spécialisé (PATS), le réseau est fait pour moi, j'adhère!



### pourquoi un réseau associatif pour les sapeurs-pompiers ?

Le réseau associatif est complémentaire à l'opérationnel. Il permet de gérer tout ce qui ne relève pas du service public.

Il prend en compte les spécificités des sapeurs-pompiers, défend notre place dans cette grande organisation et fait entendre nos voix dans les instances paritaires.

Aujourd'hui, la gestion opérationnelle individuelle ne favorise plus les moments de convivialité au sein du centre d'incendie et de secours (CIS), c'est donc le réseau associatif qui joue ce rôle indispensable au bon fonctionnement du service public.





## pourquoi adhérer ?

Le réseau associatif est un réseau corporatif. Il est fait pour nous par nous.

Adhérer renforce notre réseau.

C'est par le nombre de sapeurs-pompiers qui adhèrent au réseau que nos représentants peuvent se faire entendre au plus haut niveau lors des prises de décisions et du vote des lois. C'est le «poids du réseau».

C'est aussi un moyen de s'exprimer et de se faire représenter, notamment pour les sapeurs-pompiers volontaires qui ne sont pas reconnus comme travailleurs et ne peuvent donc pas se syndiquer.







## comment le réseau est-il constitué ?

L'essence même du réseau social, c'est le sapeur-pompier. Il en constitue le socle. Puis le réseau associatif se décline en différents niveaux :



Au niveau local, **les amicales** regroupent tous les pompiers d'un même CIS.

Elles élisent leurs représentants au niveau départemental afin de relayer leurs actions, opinions et attentes.



Au niveau départemental, **l'Union Départementale** des Sapeurs-Pompiers de Côte-d'Or (UDSP 21) regroupe les 112 amicales de la Côte-d'Or soit près de 2500 sapeurs-pompiers actifs, anciens, JSP ou PATS.

En fonction du nombre d'adhérents, le Président de chaque Union Départementale (PUD) et des administrateurs désignés de chaque département forment le collège de «grands électeurs» au niveau national.



Au niveau régional, **l'Union Régionale** Bourgogne Franche-Comté (URBFC) représente les huit départements des régions Bourgogne et Franche-Comté et compte près de 21000 adhérents.

Le niveau régional a pour but de synthétiser les remarques et propositions des départements pour les faire remonter au niveau national.

Les Présidents d'Unions Départementales (PUD) et au moins un administrateur désigné de chaque département composent le conseil d'administration de ce niveau. En fonction des compétences ou spécialités de chacun, des représentants supplémentaires peuvent participer aux travaux des commissions catégorielles régionales ou nationales.



Au niveau national, la **Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France** (FNSPF) regroupe 98 unions départementales, 13 unions régionales et compte près de 250 000 adhérents.

Elle joue un rôle «politique» qu'elle défend au plus haut niveau et redescend les informations vers ses adhérents pour les conseiller.



### Où se situe mon amicale?

Je peux trouver mon Amicale au plus près de mon activité de sapeur-pompier, c'est-à-dire au sein même de mon centre d'incendie et de secours.



L'adhésion à l'Amicale va de paire avec mon engagement de sapeur-pompier.

Dans la majorité des cas, je deviens adhérent sans en faire la demande, il suffit simplement que j'accepte en participant aux activités organisées par l'amicale.

Dans certains cas, une cotisation symbolique est demandée.



L'Amicale est une association de loi 1901 dirigée par un conseil d'administration.

Elle est toutefois légèrement différente d'une association traditionnelle puisqu'elle n'est composée que d'adhérents d'une même corporation, elle est hébergée et fonctionne dans des locaux publics et a un rôle très ciblé à jouer. Ces particularités en font donc une association corporative complémentaire et indispensable au fonctionnement du centre d'incendie et de secours.

Elle est financée par la vente des calendriers, les cotisations, les dons, les recettes des manifestations et les subventions éventuelles.







### quelle est la place de ma famille dans l'amicale ?

Ma famille a toute sa place dans le réseau associatif : elle participe aux activités de mon amicale (Sainte Barbe, voyages...).

Mon Amicale doit venir en aide à ma famille si je rencontre des difficultés.

L'amicale constitue le prolongement du sapeur-pompier auprès de sa famille et s'y substitue en cas de défaillance.

### quel est le rôle de mon amicale ?

A l'origine l'Amicale avait un rôle social : elle devait faire face au manque de couverture sociale.

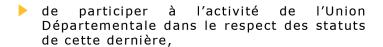
Aujourd'hui son rôle a évolué et selon ses statuts types elle se doit :

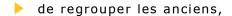
- de gérer le service social et le foyer mis en place au centre,
- de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers,
- d'organiser des excursions, des fêtes champêtres ou en salle,
- d'offrir un cadeau de départ aux membres faisant valoir leur droit à la retraite,

- de regrouper pour l'exercice de leurs missions, en se prêtant mutuel appui, tous les sapeurs-pompiers,
- de resserrer par des liens amicaux les sentiments de fraternité de tous ses membres,
- de réceptionner des collègues en visite dans notre ville,
- d'organiser les loisirs au sein de la caserne,



- d'encourager et de favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des sapeurs-pompiers,
- d'encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et de promouvoir leurs activités,







d'assurer ses adhérents. L'amicale bénéficie d'une protection juridique et une garantie de responsabilité civile en adhérant à l'Union Départementale. Elle peut également souscrire des contrats optionnels tels que «Dommages aux biens » ou «Invités et bénévoles» pour couvrir les personnes qui interviennent lors des manifestations des amicales.





## concrètement quelles actions mène mon amicale ?

Avec mon amicale je peux :

- organiser et participer à des sorties pour resserrer les liens,
- soutenir mes collègues en difficulté,
- organiser des lotos, des tombolas et des tournois sportifs (pétanque, foot en salle...),
- mettre en place une journée portes ouvertes du CIS pour la promotion du savoir-faire des sapeurs-pompiers,



- participer à des rencontres avec les enfants et les adolescents dans collèges et lycées,
- participer aux cérémonies officielles, à la Sainte Barbe, au bal du 14 juillet...



Deux sections de JSP en visite à la BSPP

- participer à la distribution des calendriers, qui permet le contact avec la population locale et peut engendrer des recrutements,
- participer au Téléthon et aux grandes causes soutenues par la FNSPF,
- organiser, en partenariat avec l'Union Départementale, des actions de formation secoursime en direction du grand public ou des JSP,



# pourquoi m'impliquer ?

S'impliquer au sein de l'Amicale permet de développer une cohésion que I'on retrouvera dans l'opérationnel.

Je valorise mon savoir-faire et j'acquiers de nouvelles compétences en gestion d'association ou de projet.

L'Amicale est un lieu d'échange informel qui peut me permettre d'améliorer mes compétences techniques pour l'opérationnel.

Avec mon engagement associatif je m'implique au-delà de l'opérationnel dans la vie de mon centre et garde un contact permanent avec mes collègues.

Je fais partie des acteurs locaux et participe à la vie de ma commune.

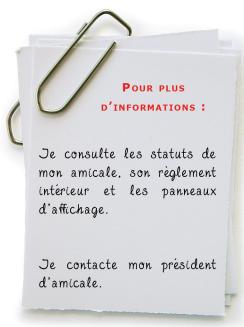


tant qu'ancien sapeur-pompier, je participe établir un lien intergénérationnel transmettant mon savoir et mon expérience aux autres générations.



Mon amicale vit grâce à l'implication de chacun.







# comment puis-je m'impliquer au sein de mon amicale ?

Je participe aux actions de mon amicale avec :

- l'élaboration et la distribution des calendriers,
- I'organisation des diverses manifestations.

Je suis à l'écoute des autres et relaye les difficultés des collègues vers les responsables. Je me présente lors des élections du conseil d'administration.

Je participe à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers. J'assiste aux Assemblées Générales.

Je m'ouvre vers l'extérieur en sensibilisant le grand public au métier de sapeur-pompier via des ateliers ou des journées d'information.

Je suis force de proposition et mets mes compétences au service de mon Amicale.

Je m'investis dans le sport qui est un moyen de promouvoir l'image du sapeur-pompier et de garder la condition physique nécessaire à mon activité de sapeur-pompier.

### LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL : L'UNION DÉPARTEMENTALE

### qu'est-ce que l'union départementale ?

L'UDSP est une association de loi 1901 qui regroupe les amicales d'un même département. Elle a des statuts en cohérence avec ceux de la FNSPF.

Elle est un relais entre les sapeurs-pompiers et les instances supérieures (Union Régionale, FNSPF), mais aussi entre les sapeurs-pompiers et les amicales du département.



# comment est constituée mon union départementale ?

L'Union Départementale est constituée de sapeurs-pompiers issus des amicales du département et élus pour 6 ans avec un renouvellement par moitié tous les 3 ans.





# comment fonctionne l'union départementale ?

L'Union Départementale est gérée par un conseil d'administration comprenant 15 à 21 membres représentant toutes les catégories de centres et d'actifs.

L'Union Départementale dispose également d'un comité exécutif et de commissions catégorielles.

Son président représente l'Union Départementale dans toutes les instances paritaires et sa place est reconnue par la loi. Il est membre de droit au conseil d'administration de la région et «grand électeur» à la FNSPF.

L'Union Départementale est financée par les cotisations, les subventions, les dons...



### quelles sont les missions de l'union départementale ?

L'Union départementale a pour but :

- de regrouper, pour l'exercice de leurs missions, en se prêtant un mutuel appui tous les sapeurs-pompiers,
- de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers,
- de veiller aux intérêts moraux des sapeurs-pompiers et d'assurer la défense de leurs droits, tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice,
- de venir en aide à ses membres et à leurs familles en développant l'action sociale dans un esprit de solidarité,



d'étudier l'ensemble questions relatives l'organisation de la sécurité civile, en particulier celle se rattachant au service départemental d'incendie et de secours, et de proposer toute mesure tendant ลน développement et à l'amélioration du service public dont ils ont la charge,



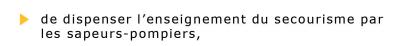
### LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL : L'UNION DÉPARTEMENTALE



d'encourager et de favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des sapeurs-pompiers,



de développer la formation et l'entraînement physique des sapeurs-pompiers,





 d'encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et de promouvoir leurs activités,





de participer à l'activité de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France dans le respect des statuts de cette dernière.





# quelles actions mène l'union départementale ?

La première action de mon Union Départementale est de fédérer les amicales du département pour leur donner une ligne de conduite commune.

Elle fédère les anciens et coordonne une section d'anciens sapeurs-pompiers : organisation de journées pour les anciens.

Sur le plan social, l'Union Départementale intervient quand les sapeurs-pompiers sont en difficulté, et sert de relais entre l'amicale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers et l'Oeuvre Des Pupilles (ODP).



En soutenant la clique de Brazey-en-Plaine, l'Union Départementale participe à la promotion de la culture des sapeurs-pompiers.

Elle mène des opérations d'information et de communication auprès du grand public mais également auprès des sapeurs-pompiers. Elle relaye ses activités et celles des amicales sur son site internet.

Elle représente les sapeurs-pompiers auprès des autorités locales. Par exemple, pour soutenir un projet de loi tel que le projet de loi Pierre Morel-à-l'Huissier qui représente une avancée majeure pour les sapeurs-pompiers, le président d'union départementale est intervenu auprès des députés pour promouvoir le projet de loi et assurer son adoption par le parlement.

Elle reconnait l'implication de chacun par la remise de médailles départementales :

- médaille de Chevalier du mérite
- médaille d'Officier du mérite
- médaille du Mérite de l'avenir et du sport







### LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL : L'UNION DÉPARTEMENTALE

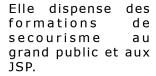
Elle organise, souvent en partenariat avec le SDIS 21, les rencontres sportives au niveau départemental : cross, épreuves athlétiques et parcours sportif du sapeur-pompier. Elle relaye également les manifestations sportives d'intérêt départemental au niveau régional national.

Elle négocie des tarifs pour les assurances et a souscrit un contrat collectif pour couvrir ses adhérents. Toutes les catégories bénéficient d'adhérents d'une couverture pour le service (activités hors associatives). Les actifs et PATS ont en plus une couverture pour le service commandé. En cas de I'Union sinistre, Départementale gère les dossiers d'assurance direct ou en complément du SDIS 21.

Elle organise la section départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Côte-d'Or.



Elle propose des places de cinéma à un prix avantageux.



Elle organise des séminaires de dirigeants des amicales et des groupes de travail.

Le PUD participe au CCDSPV (Comité C o n s u l t a t i f Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires) ainsi qu'au CASDIS ( c o n s e i l d'administration du SDIS) avec voix consultative.









# qu'est-ce que l'union départementale apporte de plus que l'amicale ?

En adhérant à l'union départementale, je peux dispenser des formations au secourisme et devenir animateur JSP.

Mon amicale peut ouvrir une section de JSP.









UDSP 21

BP 20 21800 Neuilly-les-Dijon

Tel: 03.80.47.34.07

Fax: 03.80.47.04.09

Je consulte le site :

www.udsp21.fr

J'y trouve :

toute l'actualité de l'UD.

l'organigramme,

la ressource documentaire JSP.

les formulaires et autres documents pratiques.



# pourquoi m'impliquer au sein de mon union départementale ?

Je m'implique :

- pour que mes compétences et ma disponibilité soient mises au service de mes collègues,
- pour que notre département soit bien représenté et défendu dans le reste de notre réseau,
- pour prolonger et développer les actions engagées.



# comment m'impliquer au sein de mon union départementale ?

Je me présente aux élections de mon Union Départementale et rejoins son Conseil d'Administration.

Je m'implique dans les commissions catégorielles de mon Union Départementale, soit en tant qu'administrateur, soit en tant que délégué ou membre associé.

J'accueille, au sein de ma commune, un événement départemental : le cross des JSP, les épreuves athlétiques, l'assemblée générale...

J'assiste aux assemblées générales de l'Union Départementale.

Je deviens animateur JSP.

Je deviens formateur secourisme.

### LE NIVEAU RÉGIONAL : L'UNION RÉGIONALE

### qu'est-ce que l'union régionale ?

L'URBFC est une association de loi 1901 qui regroupe les huit départements des régions Bourgogne et Franche-Comté : la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire, l'Yonne, le Doubs, la Haute-Saône, le Jura et le Territoire de Belfort.

L'Union Régionale a un rôle de coordination des Unions Départementales qu'elle représente.



Entretenir, animer et resserrer les liens d'amitié qui unissent tous les sapeurs-pompiers et se prêter un mutuel appui pour leur faciliter l'exercice de leurs missions.

Entretenir et resserer les liens d'amitié avec les Unions Départementales, Régionales et la FNSPF.

Favoriser toutes les relations utiles au but de l'Union Régionale dont les relations internationales.

Etudier toutes les questions liées à la formation, d'ordre social, de protection, d'assurance et de confort moral inhérentes à l'activité opérationnelle et associative des sapeurs-pompiers et des vétérans.

Veiller aux intérêts moraux des sapeurs-pompiers et assurer la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice.

Participer à l'activité de la FNSPF dans le respect des statuts de cette dernière.





Encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et promouvoir leurs activités.

Encourager et favoriser en fonction de ses possibilités les concours et manifestations organisés par les Unions Départementales ou par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Promouvoir l'image des sapeurs-pompiers.









### comment m'impliquer au sein de mon union il régionale ?

#### Je peux:

- partie du conseil d'administration de l'Union Régionale. Si jе suis administrateur d'une Union Départementale, je dois être désigné par les autres. Si je Président d'Union suis Départementale, suis jе membre de droit.
- si je suis adhérent à une amicale, me présenter dans une commission catégorielle ou spécialisée en fonction de mes compétences.
- accueillir un événement sportif régional ou un congrès de l'URBFC.

# comment fonctionne mon union régionale ?

L'URBFC est dirigée par un conseil d'administration comprenant 24 membres représentatifs des huits départements de Bourgogne et de Franche-Comté. Parmi, ces membres les huit PUD et les huit directeurs départementaus des services d'incendie et de secours sont membres de droit.

L'URBFC comprend également un Comité Exécutif, composé des huit PUD, ainsi que 8 commissions catégorielles et 14 commissions spécialisées.

### quelles sont les actions concrètes de l'union régionale ?

L'Union Régionale organise des forums thématiques qui sont un moyen d'échanger des idées et de partager les expériences de chaque département.

### qu'est-ce que l'union régionale apporte de plus que l'union départementale ?

L'Union Régionale permet :

- d'avoir une plateforme de débat plus large,
- de synthétiser des réflexions à remonter au niveau national,
- de regrouper par bassin régional des thématiques spécifiques (montagne, feux de forêt, milieu aquatique...),
- de faire des sélections sportives régionales pour que les finales nationales soient gérables plus facilement.



### LE NIVEAU NATIONAL : LA FÉDÉRATION NATIONALE



Le niveau national compte trois pôles :

- le pôle politique avec la FNSPF,
- le pôle préventif avec la MNSP,
- le pôle curatif avec l'ODP.



### qu'est-ce que la fnspf?

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France est une association créée en 1882. Clef de voûte du réseau associatif des sapeurs-pompiers, le FNSPF a été citée à l'Ordre de la Nation et couronnée par l'Académie française.

### comment fonctionne la fnspf?

La FNSPF est composée de 428 grands électeurs qui représentent les Unions Départementales. Parmi eux sont élus :

- le président de la FNSPF,
- 9 membres du comité exécutif,
- 43 administrateurs

La FNSPF compte également 9 commissions catégorielles, 14 commissions spécialisées et 2 commissions fonctionnelles.

Outre ses membres élus, la Fédération comprend des salariés et bénévoles qui participent à la marche quotidienne de l'association.



# quelles sont les missions de la fnspf ?

La FNSPF a pour but :

- de regrouper, notamment pour l'exercice de leurs missions, en se prêtant un mutuel appui, tous les sapeurs-pompiers, ainsi que leurs amicales, leurs unions départementales et régionales,
- de promouvoir, valoriser et défendre l'image des sapeurs-pompiers de France et les valeurs partagées au sein de la communauté des sapeurs-pompiers, notamment à travers l'organisation, la participation ou le soutien à toute manifestation y afférente,
- de venir en aide à ses membres et à leurs familles en développant l'action sociale, la protection sociale et toute action de solidarité, notamment en proposant à ses membres une couverture sociale complémentaire,
- de développer et encourager les pratiques sportives chez les sapeurs-pompiers,
- de participer à des missions de sécurité civile,
- d'organiser annuellement le Congrès national des sapeurs-pompiers de France,

- d'étudier l'ensemble des questions et législations relatives à l'organisation de la défense et de la sécurité nationales, et plus particulièrement des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile,
- de veiller aux intérêts moraux et matériels et d'assurer la défense des droits des sapeurs-pompiers, de leurs familles et de l'ensemble de ses membres tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice, notamment en proposant à ses membres une protection juridique,
- de promouvoir et valoriser le savoir-faire, l'expertise et les compétences des sapeurs-pompiers,
- de dispenser l'enseignement du secourisme par les sapeurs-pompiers, ainsi que toute autre formation de prévention ou de sécurité civile,
- de développer et promouvoir les jeunes sapeurs-pompiers et d'assurer leur formation,
- d'entretenir et de favoriser les relations européennes et internationales.

### quelles sont les actions concrètes de la fnspf ?

### défense des droits et intérêts des sapeurs-pompiers

La FNSPF, interlocutrice privilégiée du ministère de l'Intérieur, participe à la mise au point de textes législatifs afin d'améliorer les statuts des sapeurs-pompiers, l'action sociale et la protection juridique.

A ce titre, la FNSPF rencontre régulièrement :

- les membres du gouvernement,
- les élus (Assemblée des Départements de France ADF),
- les partis politiques,
- les associations,
- les organismes professionnels (Fédération Française du Matériel d'Incendie - FFMI).

Elle participe également à de nombreuses instances interministérielles :

- la conférence des services d'incendie et de secours,
- le CNSC (Conseil National de la Sécurité Civile),
- Participation à de nombreux groupes de travail avec la DDSC (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles).

## coordonne et développe la vie associative

Pour les JSP, la FNSPF veille au respect des textes de lois relatifs au brevet national de JSP et garantit l'encadrement par des animateurs formés à cet effet. Elle prépare également le rassemblement technique qui réunit tous les deux ans les JSP au niveau national.

La FNSPF fait également la promotion de la culture et du patrimoine sapeur-pompier en organisant des colloques à l'échelle nationale. Elle valorise également la musique sapeur-pompier grâce à une médaille fédérale.

La commission fédérale pour l'enseignement du secourisme suit l'évolution de la règlementation, forme les instructeurs et fournit un soutien pédagogique et technique aux formateurs.

La FNSPF coordonne les activités sportives officielles (le cross, le parcours sportif sapeur-pompier et les épreuves athlétiques). Elle apporte également son soutien aux compétitions associatives nationales et à certaines équipes nationales.





### LE NIVEAU NATIONAL : LA FÉDÉRATION NATIONALE

#### les avancées obtenues

#### Pour les SPV:

- définition d u cadre juridique du SPV.
- amélioration de la protection sociale d e еt lα protection contre le licenciement,
- vacation horaire,
- VAE.

#### Pour les JSP:

- habilitation des UD à la formation des JSP,
- reconnaissance du brevet dans la formation initiale de SPV et de SPP,
- élaboration filières scolaires et professionnelles coordonnées avec les formations des

JSP.

#### Pour l'organisation des secours :

- reconnaissance d u caractère dangereux de l'activité de SP,
- modernisation de la sécurité civile à travers la loi du 13 août 2004,
- présence du comité hygiène et sécurité dans chaque SDIS,
- création d'une journée nationale des SP,

- présence de SP dans les services de l'Etat,
- création de la conférence nationale des services d'incendie et de secours,
- création du conseil national de sécurité civile,
- organisation d'une cérémonie d'hommage national à l'Arc Triomphe.

#### Pour les SPP:

- refonte de la filière,
- définition du régime indemnitaire au niveau départemental,
- > aménagement de la fin de carrière
- réforme de l'encadrement,
- pérennité du grade de major.

#### Pour les ASP:

- généralisation dе l'allocation d e vétérance,
- allocation de fidélité,
- PFR (Prestation de Fidélité еt d e Reconnaissance).

#### Pour le SSSM:

reconnaissance du SSSM au sein du SDIS.

### LE NIVEAU NATIONAL : LA FÉDÉRATION NATIONALE



#### information et communication

La FNSPF est chargée de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers auprès du public, des médias, des élus et des institutions, mais aussi de gérer la diffusion d'informations entre les sapeurs-pompiers.

Pour répondre à ces besoins de communication la FNSPF :

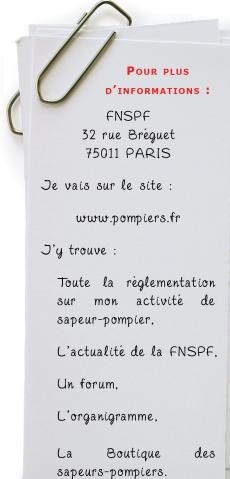
- mène des actions de communication avec notamment le Téléthon, la caravane du Tour de France, l'élaboration de plaquettes de communication ou encore la campagne nationale de promotion de l'engagement avec CNP Assurances...
- édite des magazines (Sapeurs-Pompiers de France, JSP Mag, ASP mag), des ouvrages spécialisés et grand public.
- met en place un portail d'information via son site pompiers.fr qui regroupe tout ce qui concerne la Fédération et les structures associées.
- organise des évènements tels que le Congrès national des sapeurs-pompiers.



#### action internationale et humanitaire

Afin de promouvoir l'image du sapeur-pompier à un niveau international la FNSPF favorise les échanges entre les sapeurs-pompiers du monde. La FNSPF est également membre du CTIF (association internationale des services d'incendies et de secours).





#### médailles fédérales

La FNSPF récompense l'engagement associatif et le dévouement par l'attribution de médailles fédérales. Il existe trois types de médailles :

- médaille de la récompense fédérale
- médaille fédérale des musiques de sapeurs-pompiers
- médaille d'honneur de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France



### partenariats

La FNSPF dispose de partenariats pour que ses adhérents puissent bénéficier d'offres privilégiées dans différents domaines.



# comment m'impliquer au sein de la fnspf?

Si je suis déjà impliqué au niveau départemental et régional, pour m'impliquer au niveau national je peux :

- devenir membre d'une commission fédérale,
- devenir grand électeur fédéral pour un mandat de 3 ans,
- devenir administrateur fédéral pour un mandat de 6 ans,
- participer aux actions fédérales : la communcation, l'accueil du congès national...

### LE NIVEAU NATIONAL : L'ODP

### qu'est-ce que l'odp?

L'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association créée en 1926 et reconnue d'utilité publique en 1928. Elle est gérée par la FNSPF. Le Président de la FNSPF est également le Président de l'ODP.

### quel est le rôle de l'odp?

L'ODP vient en aide aux orphelins dont le parent sapeur-pompier est décédé en service commandé ou hors service commandé.

Elle vient également en aide aux familles en difficultés suite à des événements définis dans l'organisation de celle-ci.



### quel est son fonctionnement?

L'ODP est dirigée par un conseil d'administration de 24 membres élus pour 6 ans parmi les membres adhérents à la FNSPF. Au sein du conseil d'administration, deux personnes sont membres de droit (le président de la FNSPF et le Général commandant la BSPP) et deux autres sont choisies (une veuve ou un veuf de sapeur-pompier et un pupille).

Les principales ressources de l'ODP sont les dons et les subventions du Ministère de l'Intérieur, des SDIS et des collectivités locales, ainsi qu'une part des cotisations à la FNSPF.



## quelles sont les actions de l'odp?

En cas de décès l'ODP vient en aide aux familles.

Les prestations pour les pupilles et les parents :

- Souscription à une complémentaire santé
- Aide au permis de conduire
- Accompagnement psychologique par un professionnel
- Participation aux frais de formation professionnelle

Le sapeur-pompier,

«Pour la victime, c'est un soulagement de le voir arriver.





### LE NIVEAU NATIONAL : L'ODP

Les prestations pour les pupilles :

- Prime de réussite à un diplôme
- Aide au soutien scolaire
- Aide à l'obtention du BAFA
- Dotation d'ordinateurs
- Appui pour l'intégration de certaines écoles
- Soutien et accompagnement à la carrière de sapeur-pompier et préparation au concours professionnel

- Prime d'installation
- Participation aux frais d'inscritpion aux écoles, universités et concours
- Achat de matériel scolaire technique
- Groupe de travail jeunes

Les prestations pour les parents :

- Aide à la garde des enfants à domicile
- Groupe de travail parents

### comment bénéficier de l'aide de l'odp ?

En cas de difficultés, je contacte le correspondant social de mon amicale qui se mettra en relation avec le délégué social de mon département ou mon président d'Union Départementale et serviront de relais avec l'ODP.



### comment m'impliquer au sein de l'odp ?

En organisant des manifestations au profit de l'ODP.

En faisant apparaître la campagne d'information de l'ODP dans le calendrier de mon amicale.

En faisant un don. Les dons au profit de l'ODP sont fiscalement déductibles de mes impôts sur le revenu!

### LE NIVEAU NATIONAL : LA MNSP

### qu'est-ce que la mnsp?

La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers a été créé en 1992.

Il s'agit d'une mutuelle corporatiste, elle est donc administrée par des sapeurs-pompiers.

La MNSP est donc consciente des spécificités de l'activité de sapeur-pompier et a pour principale mission d'informer et de proposer une couverture sociale adaptée à tous les sapeurs-pompiers.

### comment la mnsp fonctionne-t-elle?

Elle est gérée par un conseil d'administration de 21 personnes et possède également un comité exécutif comprenant 10 personnes.

### à qui s'adresse la msnp ?

Peuvent adhérer à la MNSP :

- tous les sapeurs-pompiers civils et militaires,
- les PATS,
- les employés des organismes associés (FNSPF, ODP, Unions Régionales, Unions Départementales, amicales)
- les familles de pompiers (ascendants, descendants et colatéraux).

# que propose la mnsp ?

Elle intervient dans toutes les facettes de la vie du sapeur-pompier:

- le service commandé,
- le hors service (activités associatives),
- la vie privée.

Elle propose à titre individuel des prestations de santé avec les compléméntaires, ainsi que des produits de prévoyance.

La MNSP propose également un contrat collectif à destination des amicales.





MNSP

6, bd Déodat-de-Séverac BP 60 327

31773 Colomiers Cedex

Je contacte mon délégué régional

Je consulte le site :

www.pompiers.fr

J'y trouve :

Tout sur l'organisation et le fonctionnement de la MNSP

Les demandes de devis

La documentation sur les produits de la MNSP

#### Dans les autres cas

Je contacte mon président d'amicale ou l'UDSP 21.

Je deviens sapeur-pompier, ma situation a évolué, je mets à jour ma fiche de renseignements et je transmets une copie à mon président d'amicale.



### FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

CSP – CS – CPI\* de .....

IDENTITE
Mr – Mme - Melle : Nom de naissance :
Prénom :
N° et rue ou Lieudit :
Code postal : Commune :
Date d'affectation à l'amicale :/ Grade : depuis le :/
Service : $\Box 0 = Aucun$ $\Box 1 = SSSM$
Catégorie : $\Box 1$ = volontaire $\Box 2$ = Professionnel $\Box 3$ = JSP $\Box 4$ = Ancien $\Box 5$ = PATS $\Box 6$ = SP Privé $\Box 7$ = Volontaire civil
Département de naissance (ex. 021) : Commune de naissance :
Téléphone domicile : Portable :
Adresse Email :
Nationalité :
Profession:
$\Box$ 1 = Agriculteur/viticulteur $\Box$ 2 = Chef d'entreprise ou PDG $\Box$ 3 = Cadre supérieur $\Box$ 4 = Cadre moyen
$\Box$ 5 = Employé $\Box$ 6 = Ouvrier $\Box$ 7 = Profession libérale $\Box$ 8 = Technicien $\Box$ 9 = Non actif $\Box$ 10 = Fonctionnaire ou
assimilé $\Box$ 11 = Etudiant / scolaire $\Box$ 12 = Autre actif
Numéro Sécurité Sociale :/
Fonctions dans le réseau associatif et dans le CIS :
Amicale: $\Box$ 70 = Président $\Box$ 71 = Trésorier $\Box$ 72 = Secrétaire
UDSP 21 : $\Box$ 30 = Président $\Box$ 31 = Membre du CE $\Box$ 32 = Membre du CA $\Box$ 33 = Secrétaire $\Box$ 34 = Trésorier
URBFC : $\Box$ 20 = Président $\Box$ 21 = Membre du CE $\Box$ 22 = Membre du CA $\Box$ 23 = Secrétaire $\Box$ 24 = Trésorier
CIS: $\Box$ 40 = Chef de centre ou de corps $\Box$ 41 = Chef de centre ou de corps adjoint $\Box$ 49 = Responsable Section JSP
Spécialités : $\Box$ 2 = Monitorat 1er secours $\Box$ 6 = Instructorat secourisme $\Box$ 59 = Brevet national de JSP
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Union Libre Divorcé(e) Veuf(ve)
Nbre d'enfants à charge :fillesgarçons
Sapeur-pompier depuis le :/
Double affectation : □oui □non Centre de seconde affectation :
Décorations déjà obtenues :
Permis de conduire : $\Box A$ $\Box B$ $\Box C$ $\Box D$ $\Box E$
Service national du Grade : Grade :
JAPD effectuée le :///
Si vous avez déjà été sapeur-pompier dans un autre département :
Date d'entrée :
Communo:











Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Côte-d'Or

BP 20 21800 Neuilly-les-Dijon

e-mail: association.udsp-cote-dor@orange.fr www.udsp21.fr

